

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt quatre, le quinze novembre, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, Adjoints, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absents excusés : Emilie GIRAUD, Dominique ANDRO,

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2024-48/ OBJET : Réfection du mur du cimetière : demande de subvention enveloppe de solidarité auprès du Département de la Loire**

M. le Maire informe le Conseil que le crépi du mur du cimetière, côté route, a subi les effets du temps. Il serait nécessaire de procéder à sa réfection et ainsi harmoniser la mise en valeur du Bourg.

Des devis ont été demandés auprès des entreprises TAILLARDAT SARL, SARL TG Façades et R.FESSY Maçonnerie.

Il précise qu'une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025 auprès du Conseil Départemental pourrait être sollicitée.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise SARL TG Façades pour l'enduit de finition pour la somme de 5 360 € HT
- retient le devis de l'entreprise R. FESSY Maçonnerie pour la réalisation d'une couverture teintée pour la somme de 6 552,60 HT
- sollicite une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025 auprès du Département de la Loire
- dit que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025
- mandate M. le Maire pour les démarches administratives nécessaires

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance  
Elodie LAVERT



Le Maire  
Christian DUPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20241115-2024-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024

